

Collecte des déchets ménagers, recyclables et du verre

Le service de collecte des déchets est assuré tout au long de l'année, même les jours fériés (à l'exception du 1er mai).

Vous pouvez télécharger le calendrier des déchets ci-dessous.



Tous les emballages, les papiers et les cartons se trient !



Les déchets VERTS

- Les tontes de pelouse, fleurs, plantes, les branchages de petite taille (1cm de diamètre, maxi 1 mètre), feuilles mortes sont à présenter en vrac dans vos sacs poubelles avec les ordures ménagères.
- Ils seront valorisés dans le compost.
- Les branchages fagotés peuvent être collectés avec les encombrants (1 m³, longueur maxi 1,50 m)
- Tous les déchets verts peuvent être apportés en déchetterie.

Ci-dessous les déchets interdits pour votre poubelle !

- Les piles, les batteries ou les ampoules : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.

- Les médicaments périmés : ils doivent être rapportés en pharmacie, afin d'avoir l'assurance, qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.

- Les déchets d'équipements électroniques : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui sera dans l'obligation de récupérer votre ancien appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner.

- Les huiles alimentaires : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en très petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.
- Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques ou bien chez un garagiste.
- Les pneus : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à contacter votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.

En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.



Contact

Syndicat TRI-OR

Rue Pasteur prolongée
95660 Champagne-sur-Oise

Tél. 01 34 70 05 60

info@tri-or.fr

Documents

[Calendrier collecte 2024 Champagne sur Oise](#)

Liens utiles

[Site de Tri-or](#)